

Paris le 9 janvier 2009

à M. François Resche  
Président de l'Université de Nantes  
2 bis, boulevard Léon Bureau –  
Quartier Ile de Nantes  
B.P. 96228  
44262 NANTES Cedex 2  
[sg@univ-nantes.fr](mailto:sg@univ-nantes.fr)

Mme Valérie Létard, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées  
M. Patrick Gohet, délégué interministériel  
M. Claude Bursztein, président de l'ANCRA  
M. le Président du Comité Consultatif National d'Ethique  
M. Jean-François Chossy, député  
Mmes et Mrs les membres du comité de réflexion et de propositions sur l'Autisme et les TED  
Mmes et Mrs les membres du CRA Pays de Loire

Monsieur le Président,

Les familles que nous représentons ont été très désagréablement surprises du contenu d'un séminaire de formation sur 30h proposé par la Formation Continue de votre université.

Le titre en est : Séminaire Psychose et Autisme Infantiles (5 janvier 2009 - 30 juin 2009) et le service y adjoint les commentaires suivants :

*Il s'agit d'une part d'offrir un apport théorique concernant l'œuvre de grands noms de la psychanalyse et leurs points de vue concernant la psychose et l'autisme infantiles, d'autre part de réfléchir à partir d'expériences diverses (Bettelheim, Mannoni, hôpitaux de jour) aux projets thérapeutiques.*

*Ce séminaire est accessible aux professionnels de l'éducation et de la santé, mais aussi aux personnes s'intéressant à la psychologie et à la psychanalyse, de même qu'aux étudiants.*

Nous nous étonnons qu'un service de formation qui a l'ambition de viser un public de professionnels de santé et d'étudiants ignore à ce point ce qu'est l'autisme et diffuse sans aucune préoccupation scientifique et déontologique un socle « théorique » de connaissances totalement erroné.

Nous nous permettons donc d'attirer votre attention sur les points ci-dessous :

- L'autisme n'est pas une psychose infantile : depuis 1980, l'OMS définit l'autisme comme un trouble neuro-développemental. Les recommandations diagnostiques d'octobre 2005 sur l'autisme que vous devriez connaître puisqu'elles sont co-signées par la Haute Autorité de Santé et la Fédération Française de Psychiatrie disent la même chose et se réfèrent explicitement à la CIM10, classification des maladies de l'OMS. Elles s'imposent à tous les personnels de santé, à plus forte raison à ceux qui se donnent pour tâche de les former.
- Vous visez dans votre public les professionnels de la santé. La loi de 2002 les oblige à actualiser leurs connaissances. Nous vous invitons donc à lire le plan autisme 2008-2010 qui met l'accent sur la diffusion à ces personnels des recommandations diagnostiques sus-nommées, qui vont faire l'objet d'une très large diffusion. Vous proposez dans votre socle théorique Bettelheim : son analyse étiologique de l'autisme accuse les « mères réfrigérateurs » d'être à l'origine de la pathologie de leur enfant. Vous pouvez vous référer au

numéro de Janvier 2009 de la revue La Recherche : comme partout dans le monde, cette revue comptabilise parmi les 10 avancées scientifiques majeures de 2008, les découvertes dans l'origine génétique de l'autisme et intitule un paragraphe « Des mères aux gènes, une erreur réparée ».

Vous voulez associer à votre socle théorique des projets thérapeutiques : les intervenants de votre séminaire vont-ils prôner la séparation de la mère et de l'enfant pour promouvoir une « réparation » institutionnelle des dégâts de ces mauvaises mères au nombre minimal de 400 000 en France, vu le taux de prévalence de l'autisme, internationalement reconnu ?

Vous évoquez la psychologie : le récent rapport Jouvin met en cause le droit que se donnent de trop nombreux psychologues, au nom de leur appartenance aux sciences humaines, de se dédouaner de toute implication dans les actuelles stratégies de santé publique.

Vous ne pouvez pas ignorer que l'autisme ne se guérit pas et qu'à l'âge adulte, on est toujours autiste. Cependant, avec un accompagnement et des stratégies éducatives adaptées, les difficultés de la personne autiste se réduisent considérablement et permettent souvent une vie autonome ou semi-autonome, apaisée et digne. Nous nous battons actuellement pour qu'elle puisse se dérouler en milieu ordinaire comme cela se fait déjà dans les pays nordiques.

- Vous visez aussi les professionnels de l'éducation : le plan autisme les cible également mais pour leur permettre grâce à un guide Handiscol en cours d'impression, de repérer les difficultés cognitives et comportementales de leurs élèves pour y adapter leur pédagogie. Nous vous invitons donc à consulter la partie « autisme et pédagogie » du site de l'INS HEA, rubrique « actions spécifiques » : <http://www.inshea.fr/FormationsHome.htm>

- Vous ciblez enfin les étudiants. Il nous semble que la mission d'un organisme de formation universitaire est de veiller à ce que les jeunes gens de notre pays fassent un apprentissage pertinent et honnête de leur nouvelle citoyenneté.

Il est donc de votre devoir de leur apporter les éléments d'information suivants :

1) Depuis 1996, l'autisme est un handicap : c'est la loi. Un handicap ne se guérit pas, mais il se contourne, se rééduque, se compense, comme la loi de 2005 le prévoit.

2) Depuis 2003, la France se fait régulièrement condamner par la Commission Européenne pour discrimination à l'égard des personnes autistes, définition incorrecte de l'autisme, défaut de scolarisation et de vie professionnelle. Elle n'est actuellement toujours pas aux normes occidentales.

3) La France est un des pays fondateurs de la Communauté Européenne : à ce titre, elle a signé une déclaration en décembre 2007 définissant l'autisme comme une pathologie d'origine biologique.

4) La loi de 2002 fait du patient un usager avec des droits : droit au diagnostic correct, droit à des soins conformes à « l'état le plus récent de la science » : l'état le plus récent de la science, ce n'est pas Bettelheim ni Mannoni. Cette même loi, confortée par la loi sur le handicap de 2005, donne aux familles le droit de définir quel projet de vie elles souhaitent pour leurs enfants, et ce projet de vie, c'est l'éducation pour l'autonomie la plus grande possible. Il n'est donc pas légitime que vous contribuiez, par votre séminaire, à diffuser un socle de connaissances que récusent l'immense majorité des familles de ce pays qui sont concernées par l'autisme.

5) L'avis 102 du Comité Consultatif National d'Ethique de novembre 2007 souligne le scandale français qui par la diffusion des thèses de Bettelheim a culpabilisé pendant des décennies les mères et les a enfermées dans la souffrance. Ce même comité assimile à une « maltraitance » l'absence de prise en charge éducative adaptée.

<http://www.ccne-ethique.fr/avis.php>

Oserait-on actuellement parler du cancer ou du SIDA comme on en parlait dans les années 70 sans risque d'être ridiculisé aux yeux de la communauté scientifique internationale ? Ne serait-ce pas une nouvelle maltraitance de continuer à « méformer » les futurs professionnels qui accompagneront les personnes autistes ?

Notre association qui représente plus de 9 000 familles et qui est relayée par 130 associations partenaires sur tout le territoire national milite intensivement pour que les personnes avec autisme aient droit à une éducation et à des soins conformes à leurs besoins.

La littérature sur laquelle s'appuie la formation que propose votre université a plus de 30 ans et est totalement dépassée. Nous vous invitons donc à consulter les sites suivants : <http://www.arapi-autisme.org/> et [www.autismefrance.org](http://www.autismefrance.org) ; vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour une meilleure compréhension de l'autisme et autres troubles envahissants du développement appuyées sur une connaissance actualisée de ce handicap.

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations.



Mireille LEMAHIEU

Présidente

PS : formation objet de ce courrier.

Séminaire Psychose et Autisme Infantiles

La Formation Continue de l'Université de Nantes  
Campus centre ville

Standard : 02 51 25 07 25 - Fax : 02 51 25 07 20

Ce séminaire est organisé en 10 sessions de 3 heures, entre le 5 Février 2009 et le 25 Juin 2009.

Il s'agit d'une part d'offrir un apport théorique concernant l'œuvre de grands noms de la psychanalyse et leurs points de vue concernant la psychose et l'autisme infantiles, d'autre part de réfléchir à partir d'expériences diverses (Bettelheim, Mannoni, hôpitaux de jour) aux projets thérapeutiques.

Ce séminaire est accessible aux professionnels de l'éducation et de la santé, mais aussi aux personnes s'intéressant à la psychologie et à la psychanalyse, de même qu'aux étudiants.

Rappel historique : les notions de psychose et d'autisme infantiles

Nosographie, clinique et psychopathologie

Les bases freudiennes

Mélanie Klein (1882-1960) : les positions psychotiques précoces

M. Mahler : une approche génétique de la psychose et de l'autisme (1982), psychose infantile (1973)

Winnicott (1896-1971) : la dyade, le sentiment continu d'exister et les angoisses primitives

Bettelheim (1903-1990) : une approche psychorelationnelle et un projet thérapeutique, la forteresse vide (1969)

Lebovici (1915-2000), ouvrage de 1981 Diatkine (1918-1998), Misès ( Etude de 1981)

F. Dolto (1908-1988) : l'arrimage du nourrisson à la mère, psychose, oedipe et génération... (1971)

M. Mannoni : l'enfant, objet partiel ou sujet. Bonneuil 1976

A partir de Lacan (1901-1981) ; R. et R. Lefort... "Naissance de l'Autre", Paris, Seuil, (1980)...

F. Tustin (1913-1994) : le trou noir, angoisses et objets autistiques (1972)

D. Meltzer (1922-2004) : le démantèlement, la dimensionnalité du fonctionnement psychique

D'autres auteurs, d'autres projets : J. Hochmann, G. Haag, B. Golse...

Les critiques faites aux conceptions psychanalytiques : l'autisme, psychose ou handicap ? Les neurosciences et l'autisme.

Réflexions sur la pratique.

Responsables

. Michel Ledoux, ancien élève de F. Dolto et de S. Lebovici, auteur de : conceptions psychanalytiques de la psychose infantile (PUF 1984)

introduction à l'oeuvre de F. Dolto (Payot 1990)